

## ***Remise des Trophées Risques Chimiques Pros***

### **Six entreprises récompensées pour la prévention des risques chimiques par l'Assurance Maladie - Risques professionnels**

*Lors de la première journée de Préventica à Lyon, salon dédié à la santé et la sécurité au travail qui se déroule du 29 au 31 mai, a eu lieu la remise des Trophées Risques Chimiques Pros. Lancés le 15 janvier dernier par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, ces trophées valorisent et récompensent l'action des entreprises engagées dans la réduction de l'exposition de leurs salariés aux risques chimiques.*

#### **Six entreprises récompensées**

Les Trophées Risques Chimiques Pros, remis hier aux six lauréats par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, valorisent l'action des entreprises engagées dans la **réduction de l'exposition de leurs salariés à quatre agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)** : les émissions de moteur diesel, les fumées de soudage, le perchloroéthylène et le styrène.



Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, avaient la possibilité de concourir à la première édition de ce concours, dans une des quatre catégories. Au total, **50 entreprises se sont inscrites et 6 d'entre elles ont été récompensées** :

- Catégorie « perchloroéthylène » : Teinturerie Pagès, à Gif-sur-Yvette (91)
- Catégorie « fumées de soudage » : Ygnis Industrie, à Cauroir (59)
- Catégorie « émissions de moteur diesel » : Contrôle technique automobile Midi-Pyrénées, à Toulouse (31)
- Catégorie « styrène » : Liteboat, à Pontcharra (38)

En plus des lauréats de chaque catégorie, **le jury a souhaité récompenser deux autres entreprises** avec un Prix spécial et un Prix innovation :

- Prix spécial du jury : AFPMA Formation, à Péronnas (01)
- Prix innovation du jury : Auto Bilan France, à Trappes (78)

Le jury a ainsi désigné le meilleur projet dans chaque catégorie selon plusieurs critères : l'engagement de l'entreprise, l'implication des salariés, la démarche de prévention, les actions mises en place, leur caractère innovant... ([vidéos des lauréats](#))

#### **Agir pour la prévention des risques chimiques**

L'exposition à certains agents chimiques, et en particulier les CMR, conduit à des effets immédiats ou différés sur la santé. C'est pourquoi les risques chimiques sont **l'une des priorités de la politique**

**de prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels**, acteur référent de la santé et sécurité au travail, qui accompagne les entreprises dans la prévention de l'exposition à ces 4 CMR depuis 2014.

En 2016, grâce au programme CMR :

- 50 % des 600 établissements ciblés avaient mis en place des équipements de protection et des actions de sensibilisation à la prévention des risques d'exposition aux fumées de moteur diesel ;
- 50 % des 1 900 pressings ciblés avaient remplacé leur machine au perchloroéthylène par des machines à l'aquanettoyage ;
- 38 % des 2 000 établissements en chaudronnerie ciblés avaient progressé significativement dans la prévention des expositions aux fumées de soudage.

***Retrouvez tous les détails dans la brochure en pièce jointe***

### **À propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels**

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité Sociale qui garantit la santé et la sécurité au travail des 18,4 millions salariés des entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet, et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre ses missions sur le terrain, l'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses implantées sur tout le territoire (Carsat, Cramif, CGSS et Cnam) et sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

Plus d'infos sur [www.ameli.fr/employeurs](http://www.ameli.fr/employeurs)

Contact presse pour l'Assurance Maladie - Risques professionnels :  
[delphine.sens@assurance-maladie.fr](mailto:delphine.sens@assurance-maladie.fr) – 01 72 60 22 88